



MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE A L'OCCASION DU
2^e TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE COUPLEE AUX ELECTIONS
LEGISLATIVES DU 20 DECEMBRE 2013 EN REPUBLIQUE DE
MADAGASCAR

Hôtel Colbert, Antananarivo
Contact : +261336321618

DECLARATION D'ARRIVEE

Sur invitation du Gouvernement de la Transition, la Présidente de la Commission de l'Union Africaine (CUA), **S.E.Dr Nkosazana Dlamini Zuma** a autorisé l'envoi, en République de Madagascar, d'une Mission d'observation dans le cadre du deuxième tour de l'élection présidentielle couplée aux élections législatives le 20 décembre 2013.

La Mission d'Observation de l'Union africaine a pour mandat d'observer ces élections, conformément aux dispositions de :

-La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012, qui prône le raffermissement des processus électoraux en Afrique par le renforcement des institutions électorales et la conduite des élections dans des conditions de transparence, d'équité et d'indépendance;

-La Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) adoptée en juillet 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union;

-Les Directives de l'Union Africaine pour les Missions d'observation et de suivi des élections;

-La Constitution et les lois de la République de Madagascar.

La Mission d'observation de l'Union Africaine est conduite par **Son Excellence Professeur Ibrahima FALL**, ancien Sous-Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies chargé des Affaires Politiques.

Elle est composée de sept (07) observateurs de long terme et de cinquante (50) observateurs de court terme dont des parlementaires panafricains et nationaux, des Membres du Comité des Représentants Permanents auprès

de l'Union africaine à Addis Abéba, des responsables d'institutions électorales et des membres de la Société Civile africaine.

L'observation de la Mission portera sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin à l'issue duquel la Mission exprimera son opinion lors d'une conférence de presse et formulera dans un rapport destiné aux autorités Malgaches compétentes, ses observations et recommandations.

Dans le cadre de ses activités, la Mission rencontrera les autorités politiques et judiciaires, les acteurs nationaux et internationaux du processus électoral à Madagascar, les partis politiques et la société civile.

Fait à Madagascar, le 16 Décembre 2013